N° 52

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission du Budget, des Finances et de l'Équipement

Vendredi 7 décembre 2007

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 ORGANISATION DES TRAVAUX
(Orateurs: M. Wahl, M. le Président)

3 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVA (2007-2008) — N° 1)

3 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVBCD (2007-2008) – N° 1)

3 AUDITION DU MINISTRE MAGNETTE
(Orateurs: Mme Bidoul, M. Wahl, M. le Président, M. Magnette, Ministre, MM. Gennen, de Lamotte)

5 VOTE

5 AUDITION DU MINISTRE MAGNETTE (SUITE)
(Orateurs: Mme Bidoul, M. Magnette, Ministre, M. le Président)

9 DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)
(Orateurs: M. le Président, M. Daerden, Ministre, MM. Kubla, Wesphael, Wahl, Pire, Van Cauwenberghe)

13 EXAMEN DES ARTICLES ET VOTES

13 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

14 LISTE DES INTERVENANTS

14 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DU BUDGET, DES FINANCES ET DE L'ÉQUIPEMENT

Présidence de M. Dimitri Fourny, Président

La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je vous propose d'entamer nos travaux sans plus tarder. Mmes Barzin et Cassart-Mailleux ont demandé d'excuser leur absence. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2008, le Groupe MR a sollicité la présence du Ministre Magnette pour obtenir des compléments d'information relatifs à ses compétences. Le Ministrre Daerden suivra pour répondre aux différentes questions abordées ce lundi en Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je voudrais signaler qu'à trois reprises lors de nos travaux budgétaires, la majorité n'avait pas été capable de faire respecter le quorum. Lors d'une précédente séance, le président de cette Commission ne s'est pas gêné pour signaler devant les caméras que le groupe MR avait eu 1/4 d'heure de retard. Je trouve cela indécent. J'avais trouvé à l'époque que cette pratique était peu respectable et je la trouve encore moins opportune à présent, alors que je constate que la majorité n'est de nouveau pas en mesure de faire en sorte que le quorum soit respecté.

M. le Président. – Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cet événement. Par ailleurs, comme il s'agit d'une demande d'audition complémentaire, le quorum n'est pas nécessaire. Il sera requis lorsque nous discuterons du budget. Il est donc inutile de faire ce type de remarques. Je vous propose de continuer nos travaux.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVa (2007-2008) — N° 1)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVBCD (2007-2008) – N° 1)

AUDITION DU MINISTRE MAGNETTE (SUITE)

Mme Véronique Bidoul (MR). – Nous avons sollicité votre présence aujourd'hui, car nous n'avons pas eu l'occasion de vous poser des questions lors de la précédente séance de Commission de l'Action sociale que nous avons choisi de quitter car nous ne disposions pas des budgets de différentes OIP. Il s'agit pourtant d'une obligation légale. Ces budgets doivent se trouver en annexe du budget général que nous examinons aujourd'hui.

Nous sommes début décembre et nous ne disposons toujours pas du budget de l'AWIPH ou de ceux des centres hospitaliers. Quand pourrons-nous en disposer? L'AWIPH concerne un budget de plus d'un demi milliard d'euros, comment pouvez-vous concevoir que nous votions ce budget général sans avoir pu disposer de ce type d'informations? Je ne voudrais pas vous rappeler de mauvais épisodes survenus dans votre ville de Charleroi. Mais je me rappelle qu'à l'époque, d'aucuns s'étaient permis de critiquer l'oppositon libérale en estimant qu'elle n'avait pas rempli son devoir de contrôle en réclamant tous les documents nécessaires. Vous comprendrez notre refus de voir une telle situation se répéter.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Allons-nous pouvoir disposer du budget de l'AWIPH? Si ce n'est pas le cas, je me verrai contraint de demander le report de nos travaux.

M. le Président. – L'AWIPH dispose d'une dotation annuelle liée à un contrat de gestion. Je vais laisser la parole au Ministre pour qu'il puisse s'exprimer sur œ sujet.

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je voudrais tout d'abord remercier le Groupe MR pour cette grande vigilance démocratique. Je vous rassure, nous avons bien reçu le projet de budget de l'AWIPH. Nous allons donc suivre de manière scrupuleuse la procédure en vigueur. Ce budget sera approuvé par le Gouvernment wallon avant d'être transmis au Parlement. Puis-je cependant signaler qu'il est impossible pour le comité de gestion d'établir son budget de manière définitive sans connaître le montant précis de sa dotation. Il est donc normal que nous procédions d'abord au vote du budget général. Par ailleurs, vous avez toute liberté d'inviter les membres du comité de gestion qui se feront un plaisir de répondre à toutes vos questions. Nous avons d'ores et déjà déterminé un certain nombre de priorités. Pour le reste, c'est aux membres du comité de gestion à vous répondre.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Les dispositions légales existent et doivent être respectées. Par ailleurs, seuls les budgets afférant à vos compétences ne nous ont pas été transmis. Je déplore que vous preniez le problème à l'envers. Comment pourrions-nous déterminer leur dotation annuelle sans connaître leurs besoins ? Il existe des exigences légales qui doivent être respectées.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – J'ai déjà pu faire une intervention similaire au niveau de la Communauté française, notamment par rapport au budget de la RTBF qui ne nous arrive jamais à temps. De telles situations ont d'ailleurs déjà eu lieu sous la précédente majorité. Il ne s'agit donc pas d'une attaque personnelle. Toutefois, il existe des dispositions légales qu'il convient de faire respecter. Il faut mettre un terme à cette pratique. Il est inacceptable que les OIP ne nous transmettent pas leur budget en temps utile. Nous devons trouver un mécanisme nous permettant de faire savoir aux personnes concernées que cela est inadmissible. La loi est claire et elle ne prescrit en aucun cas la procédure que vous avez défendue. Ces documents doivent être mis en annexe du budget général au moment où on l'examine. L'AWIPH a tort !

Je demande donc un vote sur le report de nos travaux de manière à envoyer un signal fort visant à empêcher qu'une telle situation puisse se reproduire l'année prochaine.

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je me soucie autant que vous de la législation. Cependant, la loi prévoit la possibilité et non pas l'obligation d'annexer lesdits budgets. Le budget de l'AWIPH ne sera approuvé par le Gouvernement que jeudi prochain et vous sera transmis au plus vite dans le respect des normes légales.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Ce n'est en aucun cas une possiblilité mais bien une obligation légale. Comment accepter que la Cour des comptes dispose d'ores et déjà de œ document alors que le Parlement qui doit pourtant voter, ne le possède pas. Comment pourrions-nous décider d'un montant qui ne correspond à aucune réalité ?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Comme je l'ai signalé précédemment, nous avons connu le même type de problème à la Communauté française avec le budget de la RTBF et le Ministre a, tout comme nous, déploré cette situation. C'est la première fois que j'entends un Ministre considérer cette situation comme normale. Je comprends votre souci de faire voter œ budget. Ce serait cependant un mauvais signal que l'on puisse acter que le Ministre couvre d'une manière ou d'une autre de tels retards. J'aurais donc aimé entendre dans vos propos une condamnation. Le Parlement et le Gouvernement méritent le plus grand respect. Il faut qu'à l'avenir, cette situation ne se reproduise plus. Je répète, cependant, qu'il ne s'agit en aucun cas d'une attaque vis-à-vis du Ministre.

M. le Président. – Je comprends vos propos. Je vous suggère que nous envoyions une recommandation de la part de notre Commission à notre Gouvernement pour que l'année prochaine, la plus grande diligence soit faite à œ propos. Nous ferions alors oeuvre utile.

M. Jacques Gennen (PS). – J'estime que la proposition du président reflète parfaitement la position de l'ensemble de nos Collègues. Je suis donc d'accord avec celle-ci. Cependant, je ne veux pas que nous puissions être associés aux critiques qui ont été adressées au Ministre concernant la manière dont il s'est expliqué.

M. le Président. – Je répète donc ma proposition de faire une recommandation à l'AWIPH et autres OIP pour qu'à l'avenir, ils nous communiquent leur budget en temps utile.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je suis d'accord avec votre propositon mais je reste un peu estomaqué sur le fait que le Ministre et la Cour des comptes puissent d'ores et déjà disposer de ce document alors que le Parlement n'a pu le consulter. Je maintiens ma demande de report des travaux jusqu'à ce que nous puissions disposer du budget de l'AWIPH.

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Je ne connais pas les raisons qui ont fait que la Cour des comptes soit mieux informée que le Parlement. Quoi qu'il en soit, j'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un projet de budget et non pas du budget en lui-même qui ne le deviendra que lorsque le Gouvernement l'aura adopté.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – C'est quand même bien le Parlement qui doit voter ledit budget et qui aura le dernier mot. Je demande donc qu'on puisse nous transférer toutes les informations nécessaires pour remplir notre mission.

Mme Véronique Bidoul (MR). – La loi est très claire à ce sujet. Nous réclamerons donc ce projet de budget.

M. le Président. – Il ne s'agit pas de notre compétence d'étudier le budget de l'AWIPH ici.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – De quel droit le Gouvernement pourrait il examiner ce document avant le Parlement? Je réitère mes deux demandes à savoir, une recommandation adressée à l'ensemble des OIP pour que les budgets nous soient transmis en temps et en heures et un report de nos travaux tant que nous ne disposons pas des documents demandés

M. Jacques Gennen (PS). – Je comprends les arguments de mes Collègues MR mais je voudrais tout de même rappeler que l'AWIPH est un organisme pararégional de type B disposant d'une certaine autonomie. Le budget sera donc transmis au Gouvernement et c'est au Parlement à approuver sa dotation annuelle. Il me semblait important de rappeler ces éléments face à la confusion que vous tentez d'introduire dans nos débats.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Nous ne souhaitons pas voter le budget de l'AWIPH mais nous estimons nécessaire d'avoir connaissance du destin de la dotation que nous allons lui accorder.

M. le Président. – Nous avons bien compris votre message. Nous adresserons donc une recommandation aux OIP pour qu'à l'avenir, ils nous transmettent leur budget en temps utile. Je vous propose maintenant de poursuivre nos travaux.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – J'ai adressé une demande au Parlement, vous ne pouvez l'ignorer. Je demande à ce que nos travaux soient reportés tant que nous ne disposerons pas des budgets demandés.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Comme Monsieur le Ministre l'a signalé, les documents seront approuvés jeudi prochain. Notre séance publique n'étant que dans 15 jours, nous aurons donc le temps de disposer de l'ensemble des ces éléments pour cette prochaine échéance. Peut-être pourrions-nous donc arriver à un consensus.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Cette proposition me parait être la reconnaissance du fait que ce document nous est nécessaire. Je maintiens donc ma demande de vote relatif au report des travaux en l'attente de pouvoir dipsoser du budget de l'AWIPH.

M. le Président. – Nous allons donc procéder à un vote sur cette demande.

VOTE

M. le Président. – La demande de Monsieur Wahl a été rejetée par 8 voix contre 3.

AUDITION DU MINISTRE MAGNETTE.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Mes premières questions concerneront le programme santé. On constate dans les chiffres une augmentation par rapport à 2007 que ce soit en termes de moyens d'action ou de moyens

de paiement. Tout d'abord, je me réjouis de voir que nous revenons à un bugdet à la hauteur de celui de 2004 car depuis le début de cette législature, nous n'avions cessé de connaître des diminutions. Il était temps que l'on revienne à quelque chose de consistant.

J'aimerais connaître l'état d'avancement des subventions facultatives et savoir où vous en êtes dans les résultats des évaluations que vous aviez annoncées.

Je remarque, en outre, qu'un montant de 1,2 million d'euros est destiné à la prise en charge des personnes toxicomanes et de leur entourage. Pourrions-nous avoir des explications concernant les actions entreprises en ce sens? Allez-vous vous baser sur les centres existants ou comptez-vous en créer des nouveaux? Cette subvention aura-t-elle un lien avec le programme relatif à la lutte contre les assuétudes?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – En ce qui concerne les subventions facultatives, nous disposons en effet des données de l'évaluation, je vous les transmettrai. Ces subventions serviront à soutenir les actions de différentes associations de droit privé.

Par rapport au montant de 1,2 million destiné à l'accompagnement des personnes toxicomanes, il s'agit d'une action prévue dans le PST 3 selon une direction dont nous pourrons discuter en Commission.

Mme Véronique Bidoul (MR). – J'aimerais maintenant vous interroger quant aux politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire. Nous en sommes maintenant à un montant de 5,7 millions d'euros. Il s'agit donc d'une augmentation contrairement à ce qui avait été prévu dans l'ajustement. Pourriez-vous nous indiquer la manière dont se décompose ce montant? Quel est le résultat de la négociation?

Par ailleurs, je vous signale que le budget est aussi l'occasion de discuter des politiques qui vont être mises en oeuvre. C'est la raison pour laquelle je vous pose ces questions.

J'aimerais aussi avoir quelques précisions quant aux subventions destinées aux associations actives en milieu prostitutionnel et de lutte contre le sida.

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Ces 7,5 millions d'euros se décomposent de la manière suivante: 4,695 millions seront nécessaires pour le paiement des jours de congé et la création de nouveaux emplois; 1,847 millions seront destinés à couvrir les frais de tansports; les autres montants sont plus minimes et ont notamment pour objet le couvrement des primes syndicales pour un montant de 318.000 euros.

En ce qui concerne votre seconde question, les subventions seront destinées à différentes associations réparties sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. On peut notamment citer le «Collectif des femmes» à Louvain-la-Neuve.

Mme Véronique Bidoul (MR). – D'autres priorités seront-elles définies pour 2008 dans la lutte contre le sida. Selon quels critères avez-vous choisi les associations concernées?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Il s'agit d'associations qui étaient d'ores et déjà aidées.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Je voudrais vous interroger par rapport au programme famille et troisième-âge. En ce qui concerne les aides familiales, la Cour des comptes a déjà signalé que les différents modes de subventionnement se multipliaient, créant ainsi des difficultés de contrôle. Par ailleurs, la rationalisation du mode de financement des gardes à domicile, même si elle relève surtout de l'action sociale, est majoritairement prise en charge par le département emploi. La Cour des comptes vous incitait donc à faire en sorte que la spécialité budgétaire de cette action puisse être respectée. Comptez-vous régulariser la situation?

L'aide aux familles et aux personnes âgées implique le subventionnement de points APE qui sont généralement gérés par le Ministre Marcourt. Un accord préalable de votre Cabinet est-il envisagé dans la délivrance de ces points APE pour ce secteur? Avez-vous une idée du nombre de points actuellement accordés à ce secteur? Avez-vous prévu des compléments? Si oui, dans quel article budgétaire sont-il prévus?

Je souhaiterais maintenant aborder la question des crêches. Des problèmes subsistent en effet toujours.

Ainsi par exemple, au niveau des infrastructures, nous sommes loin du compte concernant l'augmentation des places prévues dans le Plan Cigogne 2. Alors qu'il y a ce problème, nous constatons une réduction du budget à hauteur de 40%.

Par ailleurs, en ce qui concerne les infrastructures communales, les 25 millions annoncés ne sont pas transformés «en briques» comme promis. Là également, les choses n'avancent donc pas.

En ce qui concerne les crêches dans les zonings, les projets semblent au point mort et nous ne voyons pas de solution budgétairement parlant.

Pouvez-vous nous rassurer?

Toujours concernant les crêches, pouvez-vous nous indiquer les solutions pour l'avenir?

Les promesses en terme d'emplois subsidiés ne sont pas tenues. Nous sommes en effet à 46% du total prévu alors qu'il y a un manque de places d'accueil pour la petite enfance.

Une remarque plus générale: il y a beaucoup de ministres compétents dans ce secteur. Il faudrait envisager une rationalisation car l'ampleur de la problématique résulte également sans doute de ce morcellement.

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – En ce qui concerne le financement des gardes à domicile, l'attribution est opérée par mon Collègue Marcourt. Je précise que je donne mon avis fonctionnel concernant les demandes de points. S'ils sont actuellement disponibles, les chiffres vous seront bien sûr transmis. En ce qui concerne les suppléments des aides, en matière d'aide familiale, le décret ne prévoit pas de moratoire. La demande est forte. Le choix de rester à son domicile est lié également à une baisse du pouvoir d'achat. En effet le coût d'une maison de repos peut parfois difficilement être supporté par la personne. Pour pouvoir demeurer à son domicile, le soutien des aides familiales est nécessaire. Nous n'avons pas voulu restreindre ce dispositif. Il reviendra à mon ou mes successeurs de veiller à ce que cela se fasse de manière équilibrée.

En ce qui concerne les crêches, je partage vos préoccupations. Nous sommes en retard et devons avancer.

Trois Ministres sont compétents en ce domaine. Cela tient parfois au fait que les modalités de financement sont différentes. Je ne peux répondre qu'en ce qui concerne mon domaine de compétence. J'ai souhaité une amplification. Le budget a été ainsi augmenté de 400% ce qui est relatif si l'on considère un montant de départ faible. Cela permettra de financer six ou sept crêches. Sur le terrain, sont souvent rencontrées des difficultés d'ordre logistique, de connaissance de procédures.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Avez-vous déjà des projets concrets? Il y a notamment un projet à Charleroi. Qu'en est-il?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – La demande doit venir du secteur. Il y a effectivement une demande émanant de la ville de Charleroi. Il y a ainsi la volonté de créer une crêche aux abords de la gare, soit le lieu de départ fréquent pour le travail. Ce projet participe également à une finalité en matière d'égalité des chances. Il est en effet constaté que lorsque l'un des deux parents doit s'occuper davantage des enfants, cela est souvent la maman.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Avez-vous des objectifs quantitatifs en terme de places?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Des objectifs à cet égard ont été proposés par la ville de Charleroi.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Pour ce projet particulier d'accord, mais qu'en est-il de manière générale?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Il est possible de faire une estimation: avec un million, en cofinancement, 60 places environ peuvent être envisagées.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Je souhaiterais intervenir au niveau des personnes handicapées.

Nous constatons une augmentation de l'ordre de 25 millions d'euros.

Je souhaiterais obtenir des explications complémentaires par rapport à certaines jusitifications un peu sibyllines. Le commentaire envisage en effet par exemple une politique nouvelle, la diversification de l'offre et la levée du moratoire. Pourrais-je ainsi obtenir des chiffres concernant les places, des objectifs précis? Combien de places sont concernées par la levée du moratoire et qu'en est-il exactement d'une diversifiction de l'offre?

Par ailleurs, il est indiqué dans les justifications qu'il s'agit à terme d'adapter la réglementation. Pouvez-vous être plus précis?

En ce qui concerne les services résidentiels, pouvez-vous donner des projets concrets?

Je souhaiterais également intervenir sur un second élément. En ce qui concerne la libre circulation des personnes handicapées, un montant de 6 millions est inscrit au budget. Il s'agit bien d'un accord intervenu. Et qu'en est-il des années 2002 à ce jour? Pouvez-vous faire le bilan sur l'état d'avancement des négociations en cours?

Je terminerai par quelques éléments concernant le statut des personnes handicapées en général.

Pouvez-vous faire l'état des lieux relativement au taux d'emploi des personnes handicapées dans les administrations wallonnes et OIP? Même si j'ai horreur de ce terme, le «quota» prévu est-il atteint?

Pouvez-vous faire également l'état d'avancement concernant le label d'accessibilité des bâtiments? Qu'en est-il donc de l'accessibilité concrètement, actuellement et par ailleurs du label envisagé?

En ce qui concerne le BAP, différentes expériences pilotes ont été menées. Pouvez-vous en faire le bilan? Comptez-vous vous réorienter si nécessaire?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Le budget de l'AWIPH augmente de près de 20 millions. Il s'agit d'une augmentation réelle. Je ne peux en dire beaucoup plus que ce qui est repris dans les justifications. Cela n'est pas très commode d'être le Ministre de tutelle d'un OIP qui englobe 63% de son budget.

Par ailleurs, concernant une autre de vos questions, la demande du secteur est d'avoir plus de places, parfois cependant, selon des modalités différentes. L'objectif est d'aller dans le sens d'une autonomie et pas d'un assistanat

Mme Véronique Bidoul (MR). – Pouvez-vous me parler des projets concrets s'ils existent?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Plusieurs exemples existent comme celui des appartements supervisés. En ce qui concerne les haltes-répit, j'ai sollicité un inventaire, outre le fait qu'il soit rendu public sur le site de l'AWIPH. Via le numéro vert, les personnes et associations doivent pouvoir recevoir également cette information. Pour donner un ordre de grandeur, le numéro vert représente 5.000 appels par an.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Avez-vous communiqué sur la possibilité de créer de telles formules?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – J'ai profité, il y a peu, par exemple, de la journée européenne de la personne handicapée pour attirer l'attention à cet égard. Je demanderai également que l'AWIPH procède à une information.

Pour répondre à une autre de vos questions, la somme de 6 millions concerne bien l'accord de coopération avec la COCOF, relativement à la résorption du passif. Pour la période postérieure à 2002, nous sommes toujours en concertation avec la COCOF. Différents éléments doivent être envisagés. Il ne faudrait en effet, par exemple, pas considérer que cela constitue «un mode de financement souterrain» de la COCOF.

En ce qui concerne le taux d'emploi des personnes handicapées, nous avons des données concernant les ETA.

Pour les autres situations, nous recevons peu de données des communes et encore moins des entreprises privées. Nous insistons à cet égard.

En ce qui concerne le label d'accessibilité, il est en cours de finalisation. Je rappelle qu'il s'agit d'une mesure incitative et non contraignante.

Mme Véronique Bidoul (MR). – Et au niveau du BAP?

M. Paul Magnette, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – L'expérimentation a eu lieu à très petite échelle. Nous devons en effet être extrêmement prudents. Cela ne doit en effet pas pouvoir être interprété comme une volonté dans le chef de la Région wallonne d'avancer sur un mécanisme de solidarité interpersonnelle.

M. le Président. – Je remercie M. le Ministre pour ces compléments d'information.

DISCUSSION GÉNÉRALE (SUITE)

M. le Président. – Nous allons maintenant entendre M. le Ministre Daerden concernant la réponse aux questions posées lundi.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – En préambule, je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur des paramètres macro-économiques.

Le budget 2008 se base sur les paramètres publiés le 5 octobre 2007 par le Bureau fédéral du Plan. Ces paramètres constituent notre référence légale. L'indice pivot devrait être dépassé une première fois en janvier 2008.

Il sera dépassé une seconde fois en décembre 2008, sans avoir d'incidence sur le budget 2008.

Mais il est vrai que depuis lors, les nouvelles prévisions font état d'une évolution. Ainsi, le Bureau fédéral du Plan, dans son évaluation de décembre, prévoit que l'inflation 2007 et 2008 sera de respectivement 1,8 et 2,5. Pour rappel, au niveau du budget, nous avons envisagé respectivement 1,7 et 2,2. Les prévisions sont donc revues à la hausse.

Nous aurons ainsi deux mois d'indexation supplémentaire en Région wallonne et un en Communauté. La différence tient au fait que les salaires de décembre sont payés en janvier au niveau de la Communauté. Il n'y a donc pas de contradiction par rapport à ce que j'ai dit.

Si les prévisions s'avéraient exactes, cela impliquerait une augmentation des recettes compte tenu des mécanismes prévus dans la loi de financement.

Au-delà, je voudrais rappeler l'existence de la provision structurelle et de solidarité.

En d'autres mots, je pense que nous sommes sans risque au niveau du budget de la Région. Telle est la conclusion de l'analyse.

Il y avait également des questions relatives aux recettes, notamment la part attribuée à l'IPP. M. Walh s'inquiétait à juste titre. Il se demandait si je n'avais pas repris deux fois le même montant. Le contrôle budgétaire prévoyait une augmentation de la part attribuée à l'IPP de l'ordre de 5 millions. Cependant, en l'absence de l'ajustement budgétaire au niveau fédéral, le versement 2007 ne va pas intégrer cette augmentation. Vous avez à cet égard raison. Le versement est cependant reporté tout naturellement sur 2008. Il n'y a donc pas de perte mais un report de 2007 sur 2008.

Concernant les impôts régionaux, je voudrais rappeler que j'ai définitivement fait le choix des montants prévus par le service fédéral des finances. Nous aurions pu discuter à l'infini. Il fallait retenir des prévisions et j'ai préféré m'en tenir à celles-là.

Au-delà, je comprends très bien les positions de Mme Cassart, M. Kubla et M. Wesphael soit aller plus loin dans l'allègement de la fiscalité régionale. Sous la précédente législature, nous avons fait des efforts pour les entreprises mais aussi, par exemple, en matière de fiscalité immobilière et ce, dans le domaine de l'accès au logement. L'allègement de la fiscalité est et demeure une préoccupation permanente.

Je voudrais vous livrer quelques réflexions à cet égard.

En ce qui concerne la levée de la restriction usufruit pour les donations, j'ai dit à plusieurs reprises que j'étais tout à fait opposé à cette thèse. En effet, donner un bien fongible tout en gardant l'usufruit à son égard, revient en réalité à ne rien transférer au donataire avant décès du donateur. Il était indispensable d'éviter un détricotage des droits de succession. Il ne faut pas oublier qu'ils représentent un tiers des droits concernant les biens meubles.

En ce qui concerne par ailleurs la question de la diminution des droits d'enregistrement en matière de vente d'immeubles, certains ont indiqué qu'il fallait passer de 12,5 à 10% (6 à 5% pour le taux réduit). Cela représenterait une perte en termes de recettes de l'ordre de 150 millions d'euros. J'ai souhaité envisager plutôt des mesures plus ciblées.

Je doit avouer que je suis ennuyé concernant la problématique de la portabilité du droit. Je suis de très près l'évolution de la législation spécifique en vigueur en Flandre. De 2004 à 2006, cela représentait en moyenne annuelle 10.900 demandes et environ 53 millions d'euros.

Au niveau wallon, une telle mesure représenterait environ 24 millions.

M. Serge Kubla (MR). – Par an?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Oui.

Au delà de cette réflexion, hier en préparant les réponses, les spécialistes de l'administration m'ont rappelé qu'en Flandre, ils en étaient à une quatrième version du texte. Il y a donc des problèmes majeurs d'application. La mesure est séduisante mais ne va nullement sans poser certaines difficultés.

M. Serge Kubla (MR). – Il s'agit d'un problème lié, sauf erreur au droit européen dès lors que certaines personnes n'auraient pas droit à la déduction.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Cela représente une partie du problème.

Et puis il y a la problématique du droit de succession. La réflexion porte, faut-il le rappeler sur 487 millions d'euros pour le budget 2008.

Je vous informe que j'ai marqué un accord de principe sur l'allègement des droits de succession concernant les forêts. J'ai pris cette décision à la demande de M. Lutgen. Il y aura donc un dispositif spécifique envisageant la diminution des droits de succession moyennant le respect de conditions comme le respect de la législation environnementale.

Et puis, il y a la problématique de la radio-redevance. C'est vrai qu'il y a un problème au niveau de la perception. C'est particulièrement vrai pour les radios sur véhicules. J'ai pu trouver un accord avec la DIV. Je souhaite une grande opération de régularisation sans amende.

Mme Cassart est intervenue sur la problématique des écos-boni et éco-mali. Certains ont dit que le Conseil d'État ne m'avait pas suivi. Quelle chance finalement. Je n'ai donc fait que m'adapter à la volonté du Conseil d'État. Ce dernier dit en substance que le bonus, c'est très bien tandis que le malus s'apparente à la taxe de mise en circulation. Les conseillers ont, à ma demande, sollicité la position du Fédéral sur la faisabilité technique d'un malus qui serait intégré dans la taxe de mise en circulation perçue par le Fédéral.

En conclusion, certains ont repris la formule lapidaire suivante: «le bonus pour Daerden et le malus pour Reynders».

En ce qui concerne les droits de donation, j'ai fait procéder à l'analyse.

Au niveau des chiffres, il s'agit de 20,5 millions pour 2004, 19,8 millions pour 2005, 74,5 millions pour 2006 et 72,5 millions jusque fin novembre 2007. La mesure continue à porter ses fruits.

Objectivement, pour envisager des conclusions plus importantes, il faut une période de référence plus longue. En tout cas, nous ne constatons pas actuellement une détérioration des droits de succession.

En ce qui concerne l'eurovignette, elle existe déjà et son rendement est estimé à plus ou moins 38 millions. Nous devons recevoir ce qui est hors zone eurovignette. M. de Lamotte avait évoqué cette problématique. Je souhaite envisager les moins de 12 tonnes. J'ai sollicité une entrevue avec mes Collègues bruxellois et flamand. Cette réunion devait avoir lieu cette semaine. Les Bruxellois étaient présents. Les Flamands ont excusé leur absence pour raison technique. Faisons semblant d'y croire. Une nouvelle réunion est programmée début janvier. La Flandre, pour sa part, a un contact programmé avec les Pays-Bas.

M. Wesphael m'a interrogé sur la vente des actions à Arcelor.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Vous confirmez qu'il y a un manque à gagner?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – 90 millions ont été versés et 90 millions sont prévus en 2008. Nous les aurons, il n'y a pas de débat à cet égard. Vous avez cependant soulevé le problème de la couverture. Cela s'inscrit dans un cadre général, à savoir: les pouvoirs publics doivent-ils parfois prendre un risque, se couvrir au pas? La thèse pour laquelle j'ai opté est que les pouvoirs publics n'ont pas à prendre de risques concernant l'évolution. Telle est ma position en tant que gestionnaire public.

Il est vrai que j'ai demandé aux organismes concernés, pour qu'ils ne se retouvent pas en situation de risque, de bloquer leur taux. Il est tout aussi vrai que la SOGEPA aurait pu percevoir plus si ces taux n'avaient pas été bloqués. C'est incontestable. Cependant, le mouvement aurait pu aussi bien être à la baisse et vous m'auriez alors reproché d'avoir pris un tel risque. Lorsqu'il s'agit des pouvoirs publics, je suis opposé à toute stratégie spéculative. C'est, cependant, un problème de fond qui est posé.

Vous m'interrogiez aussi quant à l'aspect social de ce budget. J'aimerais insister sur le fait qu'en 2008, ce ne sont pas moins de 16,8 millions qui ont été prévus dans le cadre du PST 3 et que cela correspond à une augmentation de 85%. Cette augmentation a été distillée dans les secteurs du logement, des politiques relatives aux seniors, ou encore relatives aux personnes précarisées.

Ce budget 2008 est celui qui a connu la plus grande augmentation en terme de crédit. Cela montre tout l'intérêt du Gouvernement pour les politiques relevant de l'action sociale.

M. Bernard Wesphael (Écolo). – Même si cela est de bonne guerre, nous savons tous que vous attendez les élections pour annoncer la suppression de la taxe radio-redevance. Dès lors, pourquoi ne pas le faire dès aujourd'hui pour les personnes précarisées? Il ne s'agit pas d'un effort insurmontable au niveau budgétaire. Quitte à ce que l'année prochaine, tout le monde puisse en bénéficier. Voilà une démarche véritablement sociale.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Encore faut-il en avoir la capacité financière.

Au niveau du Fonds des communes, MM. Wesphael et Wahl considéraient que les 10 milllions supplémentaires étaient insuffisants. Nous verrons bien si tel est le cas. Intellectuellement, vous me placez dans un schéma impossible. Mon problème, c'est que le cdH ne m'a pas encore dit oui. Je ne pourrai vraiment chiffrer les choses qu'à ce moment-là. Sans cela, je ne peux que jouer avec les provisions. Je reste cependant un grand partisan des financements alternatifs à la condition qu'ils restent maîtrisés.

En ce qui concerne la charge de la dette, il s'agit effectivement d'un grand problème. Grâce au Comité du trésor, la situation est cependant sécurisée. Le taux est fixé sur le long terme, nous ne subirons donc pas trop de variations. Le point sensible reste le FADELS qui fonctionne selon un taux annuel variable.

Vous m'interrogiez aussi quant à la fusion entre le CGRI et la DRI. Sachez qu'il s'agit d'une rationalisation qui n'entraînera pas de surcoût supplémentaire pour la Région.

Pour ce qui est du dispositif APE, les montants renseignés impliquent l'indexation de la valeur nominale du point. Le Gouvernement a décidé d'impliquer dès décembre 2007, 45 millions au bénéfice des index.

J'ai donc essayé de vous répondre de la manière la plus circonstanciée possible, je remercie l'ensemble des Parlementaires pour cet échange de grande qualité.

M. le Président. — Je remercie M. le Ministre pour sa réponse exhaustive. Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Ma première question concernera le financement alternatif. Si sur le principe, je n'ai pas de difficulté, il ne faut pas oublier, et vous l'avez vous-même soulevé, les conséquences que cet outil pourrait avoir au niveau de la dette. Il faut donc veiller à ne pas les utiliser de manière exagérée.

J'aimerais maintenant vous entendre concernant les 5,236 millions d'euros inscrits au budget 2008 en raison de l'absence d'ajustement budgétaire au niveau fédéral. J'aimerai vous faire remarquer que cette somme était déjà inscrite lors de l'ajustement 2007.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il faut admettre que j'ai mentionné ce montant par erreur lors de l'ajustement 2007.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je ne peux qu'applaudir cette transparence.

M. Charles Pire (FN). – Monsieur le Ministre me paraît réticent quant à la diminution de l'impôt lié aux droits d'enregistrement. Je voudrais simplement lui faire remarquer qu'à l'heure actuelle, nous sommes l'un des pays avec le taux le plus élevé.

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je sais que vous suivez de près cette matière. Nous n'avons eu de cesse que d'essayer de diminuer la fiscalité même si les vrais leviers, il faut l'admettre, se trouvent au Fédéral. Nous avons toujours oeuvré pour avoir une fiscalité la moins lourde possible que ce soit au niveau des personnes ou des entreprises. Ma limite reste cependant que nous devons pouvoir voter le budget. Je rêve de pouvoir agir sur la radio-redevance mais je n'ai pu le faire juqu'à présent en raison de l'impact budgétaire que cela aurait.

Nous devons aussi admettre qu'il nous est impossible de rejoindre la Flandre sur ce terrain. L'état de sa richesse ne nous permet pas de calquer notre fiscalité à la leur. D'où le débat sur l'autonomie que nous voulons concéder aux Régions. Soyons conscients des limites de nos capacités financières.

M. Charles Pire (FN). – Je vous remercie pour votre explication. Je constate que votre rêve deviendra bientôt réalité puisque vous comptez agir sur la radio-redevance dès 2008 selon mes informations.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me félicite d'avoir attiré son attention sur le phénomène galopant de l'indexation. C'est un mécanisme qu'il faudra tenir à l'oeil. J'avais posé neuf questions, vous avez répondu à sept d'entre-elles, j'aimerai donc revenir sur les deux qui n'ont pas reçu de réponse.

En ce qui concerne le CRAC, le Gouvernement a prélevé sur ses réserves, le phénomène devrait encore se renouveler cette année. Dès lors, va-t-il y avoir un impact sur la réforme du Fonds des communes ?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Au fil du temps, notamment dans le cadre du financement du Plan Marshall, un des élément clé a été le mécanisme de dotation du CRAC. Nous avons en effet prélevé un montant substantiel en prévoyant de réaugmenter sa dotation graduellement. Tout cela suit son cours et il n'y a pas eu de modification par rapport à ce qui était prévu. Nous nous retrouvons alors face au problème de la réforme du Fonds des communes. Une des idées maîtresse de la réflexion en cours était la reprise de l'endettement des communes au niveau du CRAC avec l'obligation de prévoir au budget une dotation complémentaire.

M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (PS). – Ma deuxième question concerne le débat qui nous mobilise tous, à savoir les quotas CO_2. Comment la Région wallonne va-t-elle pouvoir financer le rachat desdits quotas ? Je ne vois aucune trace de tout cela dans le budget 2008. Comptez-vous passer par la SOGEPA ?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Il s'agit d'un problème de grande actualité étant donné ses implications. Vous avez raison de faire remarquer qu'il n'existe aucune trace budgétaire de tout cela. J'ai dit à plusieurs reprises, en ma qualité de Ministre du budget, que le budget de la

Région wallonne n'était pas à même de supporter cette acquisition. J'y suis donc opposé même si je ne vois se fermer aucune porte à la négociation. Si le Gouvernement devait décider de recourir à cette acquisition, il ne pourrait que le faire dans le cadre de la SOGEPA. Vous avez de nouveau raison.

M. Serge Kubla (MR). – Si le Gouvernement recourait à la SOGEPA, cette pratique ne serait-elle pas assimilée à une aide d'État?

M. Michel Daerden, Ministre du Budget, des Finances et de l'Équipement. – Je le crains, il s'agit donc d'un vrai problème car il nous faut respecter les directives européennes.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare la discussion générale close et vous propose de passer aux votes.

EXAMEN DES ARTICLES ET VOTES

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVA (2007-2008) — N°1)

ARTICLES 1 A 11

M. le Président. – Les articles 1 à 11 ont été adoptés par 8 voix contre 3

L'ensemble du projet de décret a été adopté par 8 voix contre 3

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 4-IVBCD (2007-2008) — N° 1)

ARTICLES 1 A 242

M. le Président. – Les articles 1 à 242 ont été adoptés par 8 voix contre 3

L'ensemble du projet de décret a été adopté par 8 voix contre 3

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 28 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Bidoul, MR
M. Michel Daerden, Ministre
M. Michel de Lamotte, cdH
M. Dimitri Fourny, Président
M. Jacques Gennen, PS
M. Serge Kubla, MR
M. Paul Magnette, Ministre
M. Charles Pire, FN
M. Jean-Claude Van Cauwenberghe, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
CGRI	Commissariat général aux Relations internationales
CoCoF	Commission communautaire française
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
DIV	Direction de l'Immatriculation des véhicules
DRI	Direction des Relations internationales
ETA	Entreprise de Travail adapté
FADELS	Fonds d'Amortissement des emprunts du Logement social
IPP	Impôts sur les personnes physiques
OIP	Organisme d'Intérêt public
PST	Plan stratégique transversal
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SOGEPA	Société wallonne de Gestion de Participations